



**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA CAISSE DES ÉCOLES DE LA VILLE DE MONTROUGE
Du 6 mars 2025 à 18h15**

25 – 01

Publié conformément aux articles L. 2121–25 et R. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sur convocation adressée le 19 février 2025, le Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles de MONTROUGE s'est réuni en sa séance à l'Hôtel de Ville, le 6 mars 2025, sous la Présidence de Monsieur Etienne LENGEREAU, Président de la Caisse des Écoles.

PRÉSENTS : (15) Monsieur Etienne LENGEREAU, Madame Marie COLAVITA, Madame Anne-Laure CROCHAT, Monsieur Matthieu DEVRIENDT, Madame Isabelle LEMÉE, Madame Isabelle PAILLARD, Monsieur Jean-Yves VERZEELE, Monsieur Antoine BOUCHEZ, Madame Emmanuelle FRIEDMANN, Madame Sonia HADDAR, Madame Marie-Geneviève HERMARY, Madame Anne NYS, Madame Sandine SAILLET, Madame Patricia SOYER, Monsieur Gérard VAUCORET, Madame Régine VERZELLE.

EXCUSÉS : (2) Madame Patricia BADIAS, Madame Charlotte BAELDE.

ABSENTS : (3) Madame Anne DUTHU, Madame Amina SAMBOU-HONORÉ, Monsieur Maxime VETILLARD.

REPRESENTÉS : (2) Madame Claude FAVRA donne pouvoir à Madame Marie COLAVITA, Monsieur Roger GIBERT donne pouvoir à Madame Patricia SOYER.

Les membres présents peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fonctionnaires territoriaux présents :

Madame Sophie LANGLAIS, Directrice de L'Éducation et de la Jeunesse
Madame Hélène DURAND, Directrice adjointe de l'Éducation
Madame Laura MACIA, Assistante de la Direction de l'Éducation

Monsieur le Président ouvre la séance à 18h30 et souhaite la bienvenue à toutes les Administratrices et à tous les Administrateurs.

Madame la Vice-Présidente présente Madame Laura MACIA, qui a pris les fonctions d'assistante de la Direction de l'Éducation et de la Jeunesse depuis fin février. Les membres du Conseil d'administration lui souhaitent la bienvenue.

I – Installation du nouveau Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles :

Lors de l'Assemblée Générale du 18 décembre 2024, les membres souscripteurs ont désigné leurs représentants pour siéger au sein du Conseil d'administration. Il convient de procéder à l'installation du nouveau bureau du Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles.

Ont été élus lors de l'Assemblée Générale :

- Monsieur Antoine BOUCHEZ
- Madame Claude FAVRA
- Madame Emmanuelle FRIEDMANN
- Monsieur Roger GIBERT
- Madame Sonia HADDAR
- Madame Marie-Geneviève HERMARY
- Madame Anne NYS
- Madame Sandrine SAILLET
- Madame Patricia SOYER
- Monsieur Gérard VAUCORET
- Madame Régine VERZEELE

Le Conseil d'administration est installé.
Monsieur le Président félicite les nouveaux administrateurs.

II – Election du Vice-Président, du Secrétaire et du Secrétaire Adjoint :

Conformément aux statuts de la Caisse des Ecoles, article 4, « le Conseil, ainsi constitué, choisit en son sein, dans la séance d'installation, un Vice-président, un secrétaire et un secrétaire adjoint. »

Le vote a lieu à main levée et à la majorité absolue conformément à l'article L 2121-21.2 du Code des Collectivités Territoriales.

L'élection du Vice-Président

Madame Marie COLAVITA se porte candidate en tant que Vice-Présidente. Il n'y a pas d'autres candidatures.

Madame Marie COLAVITA est élue Vice-Présidente à l'unanimité.

L'élection du Secrétaire

Monsieur Matthieu DEVRIENDT se porte candidat en tant que Secrétaire. Il n'y a pas d'autres candidatures.

Monsieur Matthieu DEVRIENDT est élu Secrétaire à l'unanimité.

L'élection du Secrétaire Adjoint

Monsieur Gérard VAUCORET se porte candidat en tant que Secrétaire-Adjoint. Madame Sonia HADDAR renonce à sa candidature, aussi, il n'y a pas d'autres candidats.

Monsieur Gérard VAUCORET est élu Secrétaire-Adjoint à l'unanimité.

III - Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration du 7 novembre 2024

Monsieur le Président demande si les Administratrices et Administrateurs ont des remarques ou des questions relatives au compte-rendu du Conseil d'Administration du 7 novembre 2024. Monsieur BOUCHEZ rappelle qu'il souhaite avoir les informations concernant l'organisation des ateliers du bien-manger afin de pouvoir assister à une séance. Les informations seront transmises par courriel.

Aucune autre remarque n'est formulée.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

IV - Approbation du Compte de Gestion 2024

Sur l'invitation de Monsieur le Président, Madame DURAND présente le compte de gestion aux Administrateurs.

Ce document, élaboré par le receveur, résume les résultats des exercices 2023 et 2024, et la clôture de l'exercice 2024, réalisés par l'Etablissement Public pour l'exercice comptable écoulé. Il peut se résumer ainsi :

	Clôture de l'exercice 2023	Résultat de l'exercice 2024	Clôture de l'exercice 2024
Investissement	0 €	0 €	0 €
Fonctionnement	60 886,26 €	13 096,23 €	73 982,49 €
TOTAL	60 886,26 €	13 096,23 €	73 982,49 €

Ainsi, fin 2023, un excédent de 60 886,26 euros était dégagé ; le résultat de l'exercice 2024 fait apparaître un excédent de 13 096,23 euros soit au total un excédent de **73 982,49 euros** à la clôture de l'exercice 2024.

Madame DURAND rappelle que cet excédent sera reporté sur le budget 2025.

Monsieur le Président souligne la bonne gestion de la Caisse des écoles qui bénéficie d'un excédent confortable.

Madame la Vice-Présidente est également très satisfaite de la gestion de l'établissement qui propose davantage d'activités pour des budgets moins importants tout en maintenant des prestations de qualité.

Le Compte de gestion de l'Etablissement Public pour l'exercice écoulé est approuvé à l'unanimité.

V - Approbation du Compte Administratif 2024

Monsieur le Président propose que Madame DURAND présente le Compte Administratif aux Administrateurs.

Le Compte administratif 2024 peut se résumer ainsi :

Chapitres	Libellé	Dépenses	Total
011	Charges à caractère général	81 297,56 €	81 297,56 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	
65	Autres charges de gestion courante	0,00 €	
67	Charges exceptionnelles (annulations de titres sur exercices antérieurs)	0,00 €	
		Recettes	
70	Produits des services	0,00 €	94 393,79 €
74	Dotations et participations	0,00 €	
75	Autres produits de gestion courante	94 393,79 €	
77	Produits spécifiques	0,00 €	

Madame DURAND détaille l'ensemble des lignes budgétaires et présente les charges générales par dépense.

Les charges générales chapitre 011 se répartissent comme suit :

6065	Livres	6 666,55 €
6068	Autres matières et fournitures	19 141,38 €
611	Contrats prestations de services	38 167,00 €
6188	Autres frais divers	512,00 €
6232	Fêtes et cérémonies	16 232,40 €
6225	Indemnités aux régisseurs	0,00 €
6245	Transports de personnes extérieures à la collectivité	578,23 €
Total 011	Total charges à caractère général	81 297,56 €

Madame DURAND précise que les indemnités des régisseurs et cotisations URSSAF sont désormais prises en charge par la Ville, sur la base de justificatifs fournis par la Caisse des écoles, afin d'être intégrées à un logiciel de paie conformément aux exigences de l'URSSAF. A défaut, les déclarations n'étaient plus prises en compte, ce qui exposait la Caisse des écoles à un risque de pénalités financières.

Madame DURAND détaille ensuite la nature des recettes.

Les recettes du chapitre 75 se répartissent comme suit :

756	Libéralités reçues (quêtes à mariage)	4 227,79 €
756	Libéralités reçues (souscriptions)	2 565,00 €
757361	Collectivité de rattachement	80 000,00 €
75888	Autres	7 601,00 €
Total 75	Autres produits de gestion courante	94 393,79 €

La prévision budgétaire initiale des libéralités s'élevait à 6 500,74 €. Les recettes nettes s'élèvent à 6 792,79 € soit une sur-réalisation de 292,05 €.

Par rapport à 2023, cela représente une augmentation des recettes de 514,56 € (6 278,23 € en 2023) se décomposant en une augmentation de 999,56 € du volume des quêtes lors des mariages (3 228,23 € en 2023) tandis que les souscriptions baissent de 485,00 € (3 050 € en 2023). Cette diminution s'explique par la baisse du nombre de souscripteurs en 2024 : 93 contre 130 en 2023 représentant une diminution de 28,46%. Toutefois, le montant moyen des cotisations est plus important puisqu'il est de 27,58 euros en 2024 contre 23,46 euros en 2023.

La subvention de la Ville est désormais affectée sur le compte 757361 « Collectivité de rattachement » suite au passage à la M57.

Enfin, Madame DURAND indique que les recettes perçues au compte 75888 sont exceptionnelles et n'étaient pas prévues au BP2024. Elles correspondent d'une part, au remboursement par la Société Editions Icone graphique de la somme de 7 600 € indument perçue au titre de l'exercice 2023. Le paiement de la prestation « Formation aux gestes qui sauvent » avait été effectué par erreur sur le compte de la Société éditant les supports de formation et non sur celui du prestataire, Mme GONNOT. Suite au remboursement par la Société, le paiement de la prestation a bien été effectué sur le compte du prestataire. D'autre part, à l'erreur de comptage de La Poste d'un montant de 1 € en faveur de la Caisse des écoles, lors du dépôt des dons reçus aux quêtes aux mariages.

La section d'Investissement en recettes comme en dépenses est à zéro. Il n'y a pas de reste à réaliser sur l'année 2024.

Monsieur BOUCHEZ souhaite formuler deux remarques. La première sur la forme qui ne permet pas d'effectuer facilement des comparaisons avec les exercices budgétaires antérieurs. Ensuite, sur le fond, il souligne les écarts importants entre le budget voté et les réalisations. Avec les excédents des années précédentes, notamment issus de la période Covid, l'excédent de cette année atteint une année pleine de fonctionnement, ce qui pose problème. La situation était semblable pour le budget du Centre Communal d'Action Sociale, et la Ville a fait le choix de réduire le montant de la subvention versée afin de prioriser d'autres financements comme la Maison des séniors.

La Ville verse une subvention de 80 000 euros à la Caisse des écoles qui doit être utilisée pour développer des projets. Si le budget n'est pas dépensé, la Ville devrait consacrer ce budget à d'autres priorités.

Monsieur le Président rappelle que la Caisse des écoles accompagne la Ville dans la politique menée en faveur des petits montrougiens malgré un budget modeste par rapport au budget de la Ville. L'excédent permet d'avoir une capacité d'action intéressante pour développer de nouveaux projets en lien avec les orientations municipales. Il est issu d'une bonne gestion financière ; la Caisse des écoles dépense mieux en proposant des projets de qualité.

Madame la Vice-Présidente comprend la philosophie de la remarque de Monsieur BOUCHEZ, mais ne partage pas son approche quantitative. Elle insiste sur l'augmentation du nombre de projets portés par la Caisse des écoles et la dynamique collaborative de travail engagée avec les enseignants. Certains administrateurs et l'équipe administrative font de nombreuses propositions de projets. Elle invite chaque administrateur à soumettre des propositions d'action et se réjouit que de nouveaux membres aient rejoint le Conseil d'administration pour apporter de nouvelles idées.

L'objectif de la Caisse des écoles est d'enrichir les propositions faites aux enfants. Depuis 2020, de nombreux projets diversifiés sont mis en œuvre.

Madame LEMÉE indique que les artistes montrougiens sont très sensibles au soutien de la Caisse des écoles.

Monsieur VERZEELE souligne les retours positifs adressés à la Caisse des écoles lors des Conseils d'école. L'excédent permet de financer plus facilement de nouveaux projets.

Madame NYS précise que les enseignants sont très satisfaits de pouvoir proposer des projets différents. Cela permet davantage de diversité et des apports nouveaux pour les élèves. Par ailleurs, elle constate une meilleure visibilité des actions portées par la Caisse des écoles.

Les membres du Conseil d'Administration arrêtent les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, selon les formes prescrites et approuvent le Compte Administratif 2024 à l'unanimité des votes exprimés. Une abstention est à noter.

VI – Approbation de l'affectation des résultats

Monsieur le Président propose que Madame DURAND présente l'affectation des résultats aux Administrateurs.

Conformément à l'instruction comptable, l'exécution budgétaire de l'autofinancement doit intervenir après le vote par le Conseil d'administration de la Caisse des écoles du Compte administratif 2024, et avant le vote du Budget primitif 2025 où il est repris.

L'arrêt des comptes de l'exercice 2024 se présente comme suit :

I – Section de fonctionnement :

◆ Dépenses réelles	81 297,56 €
◆ Dépenses d'ordre	0,00 €
TOTAL	81 297,56 €
◆ Recettes réelles	94 393,79 €
◆ Recettes d'ordre	0,00 €
TOTAL	94 393,79 €
◆ Excédent 2023	60 886,26 €
◆ Résultat de l'exercice 2024	13 096,23 €
Résultat de la section de fonctionnement :	73 982,49 €

II – Section d'investissement

◆ Dépenses réelles (y compris les charges rattachées)	0,00 €
◆ Dépenses d'ordre	0,00 €
TOTAL	0,00 €
◆ Recettes réelles (y compris produits rattachés)	0,00 €
◆ Recettes d'ordre	0,00 €
TOTAL	0,00 €
◆ Résultat d'investissement brut	0,00 €
◆ Résultat antérieur reporté	0,00 €
Résultat de la section d'investissement :	0,00 €

Aucun reste à réaliser n'a été recensé pour l'année 2024.

Le résultat bénéficiaire de la section de fonctionnement se monte à **73 982,49 euros**.

En conséquence, il apparaît nécessaire de reporter le résultat bénéficiaire de la section de fonctionnement 2024, de sorte que, l'excédent antérieur de fonctionnement figurant sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice 2025 **soit de 73 982,49 euros**.

Les membres du Conseil d'Administration approuvent le report de l'excédent à l'unanimité des votes exprimés. Une abstention est à noter.

VII – Débat d'orientation budgétaire 2025 :

Le rapport d'orientations budgétaires 2025 a été adressé à l'ensemble des administrateurs le 19 février 2025.

Madame la Vice-Présidente reprend les propositions d'actions pour l'année 2025.

Il est proposé de reconduire l'appel à projets participatifs auprès des écoles. Le dispositif sera relancé en juin 2025 pour un dépôt des projets avant le 30 septembre 2025. Un travail sur le formulaire devra être réalisé pour affiner le découpage financier des projets.

Il est également proposé de reconduire l'action de formation aux gestes qui sauvent pour les élèves de CM2 avec un budget prévisionnel de 6 000 euros.

Par ailleurs, les administrateurs ont déjà validé quatre projets lors des précédents Conseils d'administration qui seront mis en œuvre durant le premier semestre 2025 :

- Education au goût de l'enfant par l'Institut du goût. Il s'agit de former une équipe de 14 animateurs élémentaires pour mettre en place une démarche d'éducation sensorielle des enfants sur le temps périscolaire. 2 journées de formation auront lieu les 17 et 18 avril 2025 et 1 journée d'approfondissement sera réalisée le 10 juin pour un budget de **3 450 €**.
- Ateliers musique par l'Orchestre National d'Ile-de-France (ONDIF) : 4 ateliers d'1h15 seront proposés aux enfants des centres de loisirs âgés de 9 à 11ans, le mercredi 12 mars 2025. Deux musiciennes et musiciens de l'ONDIF et une médiatrice accompagneront les enfants dans l'univers des Grands maîtres du Classique à travers le récit d'une histoire illustrée musicalement. Les musiciens et musiciennes pourront échanger sur leur métier, leurs goûts, l'orchestre. Budget consacré à l'action : **1 200 €**.

Madame la Vice-Présidente précise que les enfants ayant participé aux ateliers seront invités avec leur parent à assister au concert de l'ONDIF joué au Beffroi le mercredi soir (30 gratuité). Des tarifs préférentiels seront également proposés.

Madame SAILLET indique avoir reçu un courriel du service de l'Education en ce sens.

Madame HADDAR souhaite savoir quels centres de loisirs sont concernés. Les cinq centres de loisirs élémentaires ont été contactés pour participer aux ateliers. Cela concerne davantage les CM1-CM2.

- Projet Photographie : avec le photographe Konarzewski WOYTEK qui est intervenu pour la Ville dans le cadre de la prévention des violences faites aux femmes. Le projet "De la cuisine

à l'objectif" : l'art de capturer la saveur a été travaillé en lien avec le centre de loisirs élémentaire Renaudel. Ce projet s'adresse à 12 enfants de 6 à 11 ans, répartis en 2 groupes. Il allie des ateliers de cuisine proposés par un animateur, à une initiation à la photographie visant à sublimer les créations culinaires. 5 ateliers seront organisés pour découvrir le monde de la photographie : initier les enfants à l'univers de la photographie en leur expliquant les bases, comme le cadrage, la composition et l'utilisation de l'appareil photo, et leur apprendre à utiliser les outils de manière ludique. Une exposition conclura ce projet. Un budget de **3 600€** sera consacré à cette action.

- Les ateliers du bien-manger en toutes saisons : avec le prestataire AnCuisine.

Les interventions sont organisées par cycle de 5 ateliers de 2 heures les mercredis ou durant les vacances scolaires, pour un groupe de 15 enfants sur chaque centre de loisirs élémentaire (soit 25 ateliers). Une thématique sera proposée et déclinée en fonction de la saisonnalité des produits. Un cahier de suivi des ateliers à compléter sera remis à chaque enfant.

Une restitution des ateliers en présence des familles sera proposée en fin de cycle de manière à valoriser le travail réalisé. Un diplôme de participation sera remis aux enfants à l'occasion d'un évènement particulier.

Le budget nécessaire à la mise en œuvre de cette action s'élève à **15 000 €**.

Madame la Vice-Présidente indique que le premier cycle de 5 ateliers a eu lieu durant les vacances scolaires d'hiver au centre de loisirs Renaudel. Ils se poursuivront les mercredis sur les centres de loisirs Briand et Jules Guesde, puis en mai, à Boileau et Buffalo.

Monsieur le Président est très satisfait que le bien-manger soit également porté par la Caisse des écoles. Il informe les membres du Conseil que la Ville organise cette année le festival Inspirations végétales sur la thématique du bien-manger. Il souhaite que la Caisse des écoles puisse s'y associer, dans la mesure du possible.

Madame la Vice-Présidente indique par ailleurs, avoir été sollicitée par une artiste dessinatrice spécialisée dans les croquis de voyage. En lien avec la fête de la coquille organisée par la Ville, les 5 et 6 avril prochain, elle propose de réaliser des ateliers de dessins avec les enfants des centres de loisirs en vue d'une exposition. Ce projet s'adresse aux enfants de CM1 et CM2, pour un budget de **1 000 €**.

En outre, elle soumet un nouveau projet à la validation des administrateurs. Une entreprise montrougiennaise propose de l'accompagnement scolaire par l'intelligence artificielle. Il s'agirait d'expérimenter cette méthode d'aide aux devoirs pour un groupe de 10 enfants inscrits au Club 8/13 Maurice Arnoux. Une présentation plus détaillée sera faite lors d'un prochain Conseil d'administration.

Les administrateurs sont favorables à cette expérimentation. Madame PAILLARD souligne l'intérêt d'utiliser l'intelligence artificielle pour améliorer la réussite des élèves. Des critères de réussite du projet devront être identifiés.

Madame HADDAR indique qu'un projet d'accompagnement des élèves sur les nouvelles technologies pourrait être intéressant. Elle propose de se rapprocher du prestataire Evolukid.

Monsieur le Président souhaite faire évoluer les modes de perception des dons lors des quêtes aux mariages. Il propose de moderniser les process et d'équiper la régie d'un Terminal de

Paiement Electronique (TPE) mobile. Cela permettra de percevoir des dons effectués par Carte bancaire et, il l'espère, d'augmenter les recettes de la Caisse des écoles. Les administrateurs sont favorables à cette proposition.

Madame la Vice-Présidente demande si les administrateurs ont des remarques ou des questions sur le rapport d'orientations budgétaires.

Madame CROCHAT constate une différence de budget importante entre les prix moyens des jouets offerts aux élèves de petite et moyenne sections de maternelle de l'ordre de 26 euros et les livres offerts aux grandes sections qui coûtent en moyenne 15 euros. Un meilleur équilibre est souhaitable.

Madame la Vice-Présidente propose d'augmenter le budget alloué par élève et, soit de sélectionner des ouvrages de meilleure gamme, soit d'offrir un second livre aux élèves avec une thématique choisie par la Caisse des écoles. La thématique 2025 pourrait être le bien-manger par exemple.

Monsieur BOUCHEZ félicite l'Administration pour la rédaction du rapport d'orientations budgétaires.

Il interroge la pertinence de la période budgétaire appliquée par la Caisse des écoles, du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année. Cela pourrait être autrement.

Sur les orientations budgétaires 2025, Monsieur BOUCHEZ rappelle l'excédent important de la Caisse des écoles qui permet de faire des propositions d'actions ponctuelles.

Aussi, il propose de déployer des projets de sensibilisation à la citoyenneté et à l'engagement auprès des petits montrougiens. Un premier projet porterait sur l'éducation à l'altérité en lien avec l'Association SEVE. Il s'agit de développer des ateliers philosophiques adaptés aux enfants pour leur apprendre à raisonner, à accepter l'autre dans sa diversité. Un deuxième projet permettrait d'accompagner les enfants pour leur apprendre à mieux s'exprimer avec l'intervention de l'association Eloquentia.

Ces propositions sont bien accueillies par les administrateurs. Il conviendra de prendre attache avec les Associations pour identifier les possibilités et projets susceptibles d'être proposés aux écoles.

Monsieur BOUCHEZ revient sur l'évolution des effectifs scolaires. Il constate que les naissances ont largement diminué entre 2016 et 2024, passant de 750 à 476, et que le nombre de classes a également baissé de manière significative. Il rappelle les enjeux d'identifier les risques de la baisse de la population scolaire à Montrouge et d'anticiper les éventuelles conséquences. Il propose qu'un groupe de travail soit constitué au sein de la Ville pour travailler sur ce sujet en préconisant la présence d'un statisticien. Il y a lieu de mesurer les impacts de la crise Covid et la baisse de l'offre de logements.

Madame la Vice-Présidente indique que l'Association des Maires de France a demandé au Ministre de l'Education nationale d'anticiper les mesures de cartes de scolaires sur 3 ans. Pour l'instant, il n'y a pas eu de retour sur cette proposition.

Monsieur le Président indique que la baisse des naissances est un phénomène national, européen voir mondial. En 2030, il y aura plus de décès que de naissances.

Ce sujet n'est pas du ressort de la Caisse des écoles.

Présentation synthétique des propositions du budget 2025 qui devront être réévaluées pour tenir compte des échanges :

Chapitres	Libellé	Recettes	Total
75	Collectivité de rattachement	80 000,00	160 793,00 €
75	Libéralités reçues (quêtes à mariages et souscriptions)	6 800,51	
75	Provision recettes – écarts régies	10,00	
002	Report excédent	73 982,49	
		Dépenses	
011	Livres - cadeaux de fin d'année - achats dans le cadre des projets participatifs	8 000,00 1 000,00	160 793,00 €
011	Autres matières de fournitures : - jouets - cadeaux de fin d'année, - achats dans le cadre des projets participatifs	24 000,00 1 000,00	
011	Frais bals, tombolas & fêtes (spectacles de Noël) et cartes de vœux	40 000,00	
011	Appels à projets participatifs Projets à l'initiative de la Caisse des écoles	83 783,00	
011	Transports dans le cadre des projets participatifs	2 000,00	
011	Autres frais divers (Adhésion service Fast, parapheur électronique)	850,00	
011	Frais de transactions bancaires	150,00	
65	Provision dépenses – écarts régies	10,00	

VIII – Questions diverses

Il n'y a pas de questions diverses.

Monsieur le Président félicite le travail de la Caisse des écoles.

Madame la Vice-Présidente remercie l'ensemble du Conseil et les administratifs pour le travail effectué. Elle remercie Monsieur le Président pour sa confiance.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19h30.

La Vice-Présidente

Marie COLAVITA

Le Secrétaire

Matthieu DEVRIENDT